

# Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Structures porteuses du Pôle-relais :



[www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)

## APPEL A MOBILISATION

Animations à destination du GRAND PUBLIC

## JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2016

En Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse  
Semaine du 30 janvier au 7 février 2016

*«Les lagunes méditerranéennes pour notre avenir :  
modes de vie durables !»*

**DATE LIMITE DE REPONSE : 19 NOVEMBRE 2015**

Avec le soutien technique ou financier :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



En collaboration avec les autres coordinateurs nationaux :



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE  
pour les zones humides

## ❖ Une Journée mondiale pour les zones humides (JMZH)



Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour anniversaire de la convention sur les zones humides, la « [Convention de Ramsar](#) », du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 2 février 1971 (cf. annexe 1).

Cette fête des zones humides s'organise **chaque année autour du 2 février**, sur un thème différent proposé chaque année par le secrétariat Ramsar. **Les dates proposées en Méditerranée pour la prochaine édition sont du 30 janvier au 7 février 2016** (à noter que le Portail national zones humides rassemble l'ensemble des manifestations gravitant autour du 2 février entre le 23 janvier et le 29 février 2016).

Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides (dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes) et de sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

## ❖ Le thème « Les zones humides pour notre avenir : modes de vie durable ! »

Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi ce slogan dans la continuité de la JMZH 2015, un message qui cible particulièrement les jeunes générations. Ce thème international, proposé de manière facultative, a été choisi pour exprimer le rôle vital des zones humides pour l'avenir de l'humanité.

⇒ Retrouver les éléments du thème sur le Portail national ZH :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/>

Le matériel d'appui numérique du secrétariat de Ramsar sera à retrouver prochainement sur [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org).

## ❖ S'emparer du thème sur les lagunes : « Les lagunes méditerranéennes pour notre avenir : modes de vie durable ! »

Les lagunes méditerranéennes sont au cœur de ce thème « Les zones humides pour notre avenir ! ». Riches de part leurs patrimoines naturel, culturel et savoir-faire traditionnels, les milieux humides méditerranéennes, en particulier les lagunes et leur(s) bassin(s) versant(s), sont autant d'espaces très productifs et de grand intérêt économique, social et écologique.

Depuis des millénaires, l'homme a vécu aux abords de ces zones humides en raison des richesses naturelles qui lui servent à son alimentation, à l'isolement et au chauffage de ses habitations, à sa médication aussi... La disponibilité de la ressource en eau et les grandes surfaces occupées autrefois par ces espaces en ont fait des milieux fortement convoités, et exploités par l'homme pour y développer ses activités agricoles, salicoles et aménager ses villes, ses ports de commerce aux abords du littoral. Les lagunes méditerranéennes font partie de ces grands milieux humides encore très attractifs par leurs richesses et productivité naturelles, mais elles sont également situées sur la frange littorale de la Méditerranée, là où les populations se concentrent de plus en plus.

Comment les jeunes générations et le grand public en général se projettent dans ces paysages lagunaires qui bien souvent mêlent la nature à l'urbanisation ou encore l'industrie ? Quelle perception partagent-ils vis-à-vis des zones humides les plus proches de chez eux, quelle vision ont-ils de ces territoires lagunaires et de leur bassin versant ?

Ces journées mondiales sont également une opportunité pour les organisateurs de créer des liens avec les acteurs du territoire. La rencontre avec un gestionnaire de zones humides permettra d'avoir une idée plus précise du fonctionnement d'une zone humide et de sa gestion, avec la part des différents usages impactant son évolution et ses ressources naturelles.



- Carte de localisation : principales lagunes méditerranéennes françaises

### ❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur en Méditerranée et modérateur sur le Portail national ZH

Le [Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#) (ou Pôle lagunes), porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année pour cette manifestation d'envergure mondiale (cf. annexe 2).

En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour les JMZH comme coordinateur des animations en Méditerranée en lien avec l'Onema, les autres Pôles-relais zones humides, la LPO, la Snpn et l'association Ramsar France sur le reste du territoire national.

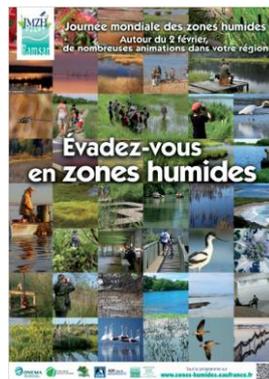
**Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne les animations grand public réalisées en LR et PACA.** En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.

#### Une communication spécifique à la Méditerranée

Chaque année, le Pôle lagunes conçoit le programme d'une centaine d'animations en Méditerranée et diffuse des communiqués de presse à l'échelle régionale auprès des médias locaux et régionaux.

Les affiches conçues par la coordination nationale de l'évènement sont mises à disposition.

Depuis 2005, les bilans de cet évènement sont diffusés largement aux acteurs des lagunes, au niveau national sur le [Portail national ZH](#) et auprès des bureaux de la convention Ramsar. L'ensemble de ces bilans sont disponibles sur [notre site Internet](#).



<<Ci-contre, le [bilan des JMZH 2015](#), le programme et les affiches nationales

Retrouvez un exemple de la [campagne de communication 2015](#) : programmes, affiches, communiqués de presse.

### Modérateur des informations à l'échelle nationale sur le Portail national zones humides :

Sur le Portail national zones humides, une base de données regroupe les animations sur l'ensemble du territoire national :



Le Pôle lagunes y joue le rôle de modérateur et valide chaque animation qui se réfère à son périmètre.

### Record à battre : 551 animations en 2015 !

Comme pour l'édition 2015, le Portail national zones humides mettra en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la JMZH 2016 et réalisera une campagne de communication à grande échelle.

[L'espace visiteurs de la base](#) élargit la visibilité des animations, et offre aux visiteurs le loisir de chercher une manifestation en fonction de critères comme le département, le type de manifestation, la condition physique requise... Une campagne de communication d'ampleur nationale accompagne la diffusion de l'ensemble de ces animations via [l'espace presse](#). Afin de démultiplier la communication, vous avez la possibilité d'intégrer directement le [module de recherche en ligne](#) sur votre site internet.



L'application "[baladOmarais](#)" mise en place en 2015 permet de géo localiser rapidement, une animation ou un centre d'information ou encore de rechercher une animation selon différents critères - date, lieu, type d'animation ...A compter de 2016, elle regroupera également les animations liées à d'autres évènements comme Fréquence grenouille ou la fête des mares.



## ❖ Pourquoi participer ?

Tout organisme intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation ou tout autre organisme intéressé des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse peut participer à cet appel à mobilisation en proposant des manifestations à destination du grand public entre le 30 janvier et le 7 février 2016.

**Sur le thème (facultatif) « Les lagunes méditerranéennes pour notre avenir : modes de vie durables ! », tout type de manifestation peut être proposé pour le grand public, y compris jeune public, en voici quelques exemples :** activité culturelle (conte, théâtre...), atelier pédagogique, chantier, conférence débat, dégustations produits, diaporama, exposition photo, exposition technique, point d'observation, projection films, sortie nature, autres...

En annexe 3 figurent quelques ressources documentaires qui pourront vous être utiles pour définir le contenu de vos animations.

### **PARTICIPER POUR AMPLIFIER SA COMMUNICATION :**

En répondant à cet appel à mobilisation, vous bénéficierez à la fois de la communication nationale par le Portail national zones humides et de celle orchestrée par le Pôle lagunes en Méditerranée. Vous recevrez :

- Un communiqué de presse, produit et diffusé par le Pôle lagunes à l'échelle régionale auprès des médias régionaux que vous pourrez réadapter en local,
- Les affiches proposées au niveau national
- Des programmes papier des manifestations JMZH du 30 janvier au 7 février 2016 en Méditerranée (LR, PACA et Corse) incluant votre manifestation.

Par ailleurs, votre manifestation sera relayée dans le bilan de l'édition 2016 établi à l'échelle de la Méditerranée et diffusé largement en version papier et numérique.

## ❖ Comment intégrer vos actions à cette campagne de communication en région méditerranéenne :

**ETAPE 1 : Inscrire en ligne votre manifestation avant le 19 novembre 2015 sur le Portail national zones humides :**

L'espace dédié aux organisateurs pour saisir votre animation dans la base est accessible :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/partez-a-la-decouverte-des-zones-humides/espace-organismateurs>

Veillez à bien choisir le « Pôle-relais lagunes méditerranéennes » comme coordinateur référent en fin de formulaire, pour nous permettre de valider votre manifestation et la publier.

Le titre, résumé de l'animation et les informations pratiques saisis seront récupérés pour alimenter le programme papier réalisé en Méditerranée. Il vous sera envoyé à l'adresse indiquée en janvier 2016, ainsi que le bilan en fin d'édition, au printemps 2016.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également faire la demande des supports de communication nationaux (affiches, flier BaladOmarais) en fin de formulaire. Un [lien](#) indiquera la marche à suivre.

**Important ! Au-delà du 19 novembre 2015, l'inscription sur ce Portail national sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier Méditerranée et le soutien financier en région PACA non assurés.**

**Merci de vous rapprocher :**

→En Languedoc-Roussillon, du CEN L-R : [pole.lagunes.lr@cenlr.org](mailto:pole.lagunes.lr@cenlr.org)

→En Corse, de l'OEC et la DREAL Corse : [Sorba@oec.fr](mailto:Sorba@oec.fr) et [julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr)

→En PACA : de la Tour du Valat :

**1 – Après inscription sur le portail, transmettre votre éventuelle demande d'appui financier avant le 19 novembre 2015**, accompagnée du déroulé de votre manifestation et du détail du budget, à Nathalie Barré : [barre@tourduvalat.org](mailto:barre@tourduvalat.org) / 04 90 97 29 56. Il s'agit d'un appui financier, et non d'un financement en tant que tel, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année et des **critères de sélection en annexe 4**.

Le candidat sera tenu informé d'ici fin novembre pour ce soutien financier. S'il est retenu, il lui sera transmis un bon de commande.

**2- Versement du soutien financier** : il sera réalisé sur présentation de facture, à condition que :

- la manifestation ait été saisie par l'organisateur sur le Portail national des zones humides,
- la manifestation ait eu lieu pendant la période définie (du 30 janvier au 7 février 2016 sauf report en accord préalable avec l'équipe du Pôle lagunes),
- le questionnaire bilan national (cf. ci-dessous) ait été rempli, accompagné de photos exploitables (photos d'assez bonne qualité, libres de droits, avec le crédit photo, de personnes de tous âges, non reconnaissables : plutôt de dos, de côté ou de loin en situation de visite) et de coupures presse éventuelles.

## **ETAPE 2 : vous engager à répondre au questionnaire bilan national pour valoriser l'ensemble des manifestations :**

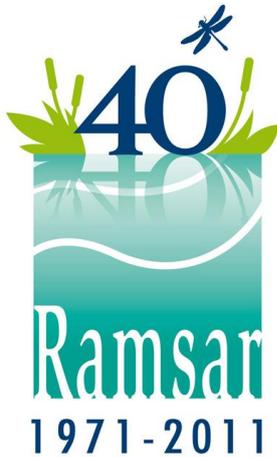
Un court questionnaire bilan national vous sera envoyé automatiquement le lendemain de votre animation pour renseigner deux questions : L'animation a-t-elle eu lieu ? Quel était le nombre de participants ? Chargement de coupures presses éventuelles et de photos exploitables (photos d'assez bonne qualité, libres de droits, avec le crédit photo, de personnes de tous âges, non reconnaissables : plutôt de dos, de côté ou de loin en situation de visite).

L'ensemble des questionnaires-bilans et productions seront valorisés dans un bilan en Méditerranée réalisé par le Pôle lagunes (cf. [bilan JMZH 2015](#)) et dans un bilan national réalisé par l'ensemble des coordinateurs nationaux.

**Nous vous remercions d'avance pour votre participation.**

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas

six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 169 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2015, 2217 zones humides ont déjà été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2014, 43 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,5 millions d'ha y compris l'outre mer), dont 9 concernent des lagunes situées en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Languedoc-Roussillon de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

<http://www.ramsar.org/activity/the-ramsar-awards>

## ANNEXE 2



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides.

Coordonné par la Tour du Valat en PACA, le Pôle s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chaque région méditerranéenne et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socioprofessionnels, etc.). C'est un programme innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes répond à deux objectifs essentiels:

- constituer un réseau d'échange des acteurs concernés par les lagunes méditerranéennes – gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, socioprofessionnels, scientifiques, grand public, etc. ;
- mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques afin de les diffuser auprès des acteurs/gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

De ces objectifs ambitieux découlent plusieurs actions pour encourager une gestion plus durable de ces milieux :

- transfert de connaissances par le biais d'outils comme son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- organisation de séminaires et réunions de travail entre les acteurs,
- publication de guides et articles de vulgarisation,
- actions de communication et de sensibilisation dont les Journées mondiales des zones humides font partie.

**Pour plus d'informations:**

**[www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)**

**Retrouvez notre Lettre des lagunes, newsletter électronique mensuelle**

## ANNEXE 3 : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Synthèse réalisée par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :**

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome1\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome2\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome3\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf)

**- Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)**

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLPlaquette\\_BD.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLClasseur\\_BAT.zip](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip)

**- Protection et gestion des espaces humides et aquatiques - Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse (2010)**

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide\\_juridique/Guide\\_juridique\\_Cizel2010.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf)

*(CD-Rom disponible gratuitement sur demande auprès de : barre@tourduvalat.org)*

**- Portail national Zones Humides :**

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

**- SDAGE des bassins de Rhône-Méditerranée et Corse :**

[schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesure 2010-2015.](#)

**- Des documents spécifiques au thème 2016 à venir en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :**

[www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

## **ANNEXE 4 : SOUTIEN FINANCIER EN PACA - CRITERES DE SELECTION**

**6 critères, élaborés par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et les partenaires des JMZH, seront utilisés pour choisir les différentes structures lauréates qui pourront bénéficier d'un soutien financier en PACA pour des animations entre le 30 janvier et le 7 février 2016.**

**Toutes les animations proposées seront mentionnées dans le programme interrégional des JMZH 2016.**

### **Rappel :**

L'objectif n'est pas de rémunérer certaines structures mais plutôt d'arriver à promouvoir la JMZH auprès du grand public et de rassembler sur un même support de communication toutes les actions proposées, sur tous les types de zones humides.

### **« Coup de pouce » financier :**

En cas de demande d'un « coup de pouce » au niveau financier pour l'organisation d'une animation, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera plutôt le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures type collectivités. Pour ces animations en PACA, le financement se fera par la Tour du Valat, conditionné à l'obtention des subventions.

### **6 critères sont retenus :**

#### **1) Adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH :**

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voir à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

Chaque animation prévoira de resituer le cadre de ces journées : la convention Ramsar, le rôle majeur joué par les zones humides, les menaces qui pèsent sur celles-ci et l'objectif de ce type de manifestation. La prise en compte effective du thème de l'année sera fortement appréciée, pour s'inscrire dans la démarche de la convention Ramsar.

#### **2) Intégration des problématiques, de l'actualité ou des politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs et notamment élus locaux :**

La priorité sera donnée aux actions réalisées en partenariat avec des structures de gestion locale, afin de valoriser les actions, les outils mis en place sur le territoire pour préserver, gérer, restaurer les zones humides (ex. Natura 2000, Contrat de milieu, SAGE, Plan de gestion, etc.).

#### **3) Approche partenariale avec de nouveaux relais :**

Afin de démultiplier l'action pour mieux préserver les zones humides, sortir du schéma « classique » (association de protection de la nature, structure de gestion, scientifique) et trouver de nouveaux relais et partenariats semble particulièrement intéressant : qu'ils soient acteurs socioprofessionnels (conchyliculteurs, opérateurs touristiques, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs...), association sportive, éducation nationale, entreprise privée, grande distribution, etc.

#### **4) Evoquer les zones humides via des disciplines ou entrées originales :**

Promouvoir les zones humides par d'autres biais que la « classique » approche naturaliste permet d'attirer de nouveaux publics. Par exemple, les disciplines artistiques (conte, peinture, art plastique, cinéma, musique, théâtre, cuisine, sport...) peuvent sensibiliser un public qui ne se serait pas déplacé pour l'unique aspect naturaliste de la manifestation.

#### **5) Effort de communication autour de l'évènement :**

L'effort de communication (ex : presse locale, et/ou régionale, communication via un office du tourisme, site(s) web...) prévu en amont contribue à promouvoir la JMZH en général.

#### **6) Solution alternative en intérieur en cas d'intempéries :**

Il est dommageable que certaines animations soient annulées en l'absence d'une météo clémente. Prévoir une alternative (diaporama dans une salle, débat, report d'animation) nous semble important pour pouvoir soutenir une manifestation, nous vous invitons à le préciser dans votre proposition.